

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 34 (1977)
Heft: 8

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

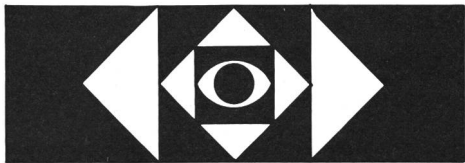
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Bernard Bourandy :

« Il faut promouvoir le sport de masse dans l'aviron pour augmenter les effectifs »

L'aviron français demeure préoccupé pour son avenir, mais il reste optimiste, car les progrès enregistrés par la nouvelle vague formant son élite, représentent des réalités concrètes après la mise en place d'une véritable structure technique.

Pour les dirigeants de ce sport olympique, il faut survivre et pour y parvenir, une unique solution s'impose, développer le sport de masse dans le cadre des loisirs. Bernard Bourandy, directeur technique depuis plus de neuf ans, souhaite orienter ses efforts vers une nouvelle forme d'animation.

Paradoxalement, chaque année, la F.F.S.A., connaît un renouvellement de ses effectifs (50 %) sans pour cela augmenter son nombre de pratiquants depuis vingt ans. Les clubs ne fournissent plus beaucoup d'efforts, puisqu'ils réclament de plus en plus des aides substantielles à la fédération sans pour cela licencier leurs pratiquants.

Pour développer l'aviron-loisir, une seule formule demeure possible avec l'étude de deux nouveaux bateaux légers maniables, solides et compétitifs sur le plan financier.

Dans ce secteur, la fédération préconise le système d'une politique coopérative avec un constructeur de bateaux en matière plastique. Un aspect important apparaît au niveau des licenciés. En 1968, le chiffre des pratiquants était de 12 059... en 1976 il est de 12 703... soit une progression de 5,4 %, alors que dans d'autres secteurs, il apparaît que la moyenne générale des disciplines sportives se retrouve à la cote 7,4 %.

La F.F.S.A., depuis les dernières élections de son comité directeur a décidé de se rapprocher des clubs en ouvrant les portes de l'équipe de France à tous grâce à la refonte totale de la commission sportive. M. Desvignes (Aviron Romanais) est responsable de l'aviron féminin et il apporte pendant ce dernier tour d'horizon fédéral, quelques précisions en insistant sur le fait que le niveau général des rameuses d'élite, est en progrès, avec trois rameuses d'avenir. Coupat (Chalon) 22 ans, Benay (Villefranche) et Ballandier (Aviron Sevrier).

Des tests nationaux réguliers

Bernard Bourandy, compte beaucoup sur la formule, mise en place des tests nationaux. Ceux-ci se portent en skiff. De plus les sélections se feront sur les épreuves des têtes de rivières les 21 et 22 mai. Les régates internationales de Vichy, seront placées sous le signe d'un carrefour réunissant l'élite et les rameurs interrégionaux.

« Nous devons arrêter l'hémorragie des licenciés. Pour ne pas les perdre, il faut mettre en place des compétitions régionales entre com-

pétiteurs de mêmes niveaux. Nous avons aussi à profiter des loisirs, dans ce secteur la fédération en est maintenant consciente. »

Quant à l'avenir, la saison 1977, sera marquée par plusieurs événements, mais les championnats du monde qui auront lieu à Amsterdam, constitueront le rendez-vous de l'élite française, à ne pas manquer. La coupe d'Europe (match des treize nations) aura lieu à Tours, fin juillet, soit un mois avant le mondial et serviront de bases pour les sélections des retardataires.

Dans notre région, nous mentionnerons plusieurs rendez-vous, outre Vichy les 21 et 22 mai, 17 juillet – les championnats de France à Vichy, comme centre de préparation olympique, Bernard Bourandy s'en félicite en songeant cependant au manque d'encadrement, malgré le très beau plan d'eau de la cité thermale.

Aujourd'hui, nous restons convaincu que le choix du secrétaire à la jeunesse et aux sports a été sanctionné par les résultats d'une enquête sur la situation géographique de Moscou. A ce propos, il est bon de savoir que le climat de ces deux villes est pratiquement identique aux époques de l'été.

par Olivier Furon « Le Progrès, Lyon »

Le Colloque de l'ANENA a traité de la sécurité en matière de sport d'hiver

Durant deux jours les professionnels de la neige et du tourisme, les spécialistes de la sécurité et des secours ont débattu à Tignes, à l'occasion du colloque organisé par l'ANENA (Association nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches) sur le thème: « La sécurité et les stations de sports d'hiver » avec en corollaire, la sécurité des skieurs.

Le préfet Saunier, dirigeait les débats auxquels devaient participer de nombreuses personnalités, en présence notamment de MM. Maurice Blanc, député, Jezequel, sous-préfet d'Albertville, Baudin, maire de Tignes.

Au cours de la première journée, on aborda plusieurs points en rapport avec la sécurité et les sports d'hiver, avec notamment une tentative de définition du domaine skiable. Puis on parla de la sécurité des pistes, de leur classement, de leur signalisation, avant d'aborder la question du ski hors pistes, de sa situation actuelle et de ses dangers.

Un autre volet de la discussion porta sur la sécurité des remontées mécaniques. Puis on devait s'entretenir de l'expérience de ski total de la station des Arcs.

L'après-midi fut consacrée au personnel chargé de la sécurité et au matériel d'intervention. Cette partie du colloque se compléta le lendemain par un exercice « sur le terrain », avec une démonstration de secours, de sauvetage, organisé par le préfet de la Savoie, sur le thème suivant: « Une avalanche a recouvert le pied de la Grande-Motte à Tignes. Trois personnes sont

ensevelies dans la coulée. » Cette démonstration de sauvetage permit aux nombreuses personnes présentes de juger le travail des chiens d'avalanche mais aussi de voir la mise en œuvre des différents matériels: sondes à neige, détecteurs, traîneaux, hélicoptères, avec treuil, le tout mis en œuvre par les pisteurs secouristes, les gendarmes CRS mais aussi la Protection civile, la Croix-Rouge et les pompiers.

En fin d'après-midi on assista à une seconde démonstration de sauvetage à partir d'une cabine de téléphérique de la Grande-Motte, à l'aide d'un engin dit « chaussette ».

Auparavant, toujours dans le cadre du colloque, les participants avaient longuement débattu de l'information du public et des moyens pour cette information. Le rôle des communes en matière d'organisation de la sécurité, les compétences, les responsabilités ne manquèrent pas de faire l'objet d'examen.

Puis M. Abadie, préfet de la Savoie, se livra à la synthèse des différentes interventions et tenta de tirer les conclusions de ces journées. Le ski et sa pratique sont en constante évolution et il faut rapidement trouver le cadre juridique, « la règle du jeu » de la pratique du ski, afin que l'on sache exactement ce que les skieurs peuvent attendre des stations et ce qu'ils ne peuvent pas en attendre. Ceci tout en se souvenant que l'on est aussi dans le cadre de la liberté d'aller et venir et qu'il ne paraît pas possible de limiter cette liberté. Il y a peut-être nécessité d'adapter une réglementation pour chaque type de ski: ski sur pistes balisées, ski de fond, ski d'itinéraire, ski de randonnée ou ski sauvage, enfin ski avec dépose par hélicoptère ou avion. Si en matière de ski de pistes balisées, il ne se pose guère de problèmes, le développement de la randonnée sur des itinéraires très fréquentés, l'engouement nouveau pour le ski sauvage posent avec de plus en plus d'acuité la question de la sécurité et des responsabilités.

Robert Peter, Le Progrès, Lyon

Vichy, centre de préparation olympique

Vichy va devenir, aux côtés de Vincennes, de Font-Romeu, de Vittel et d'Antibes, un centre de préparation olympique de tout premier plan. La décision a « pratiquement » été prise hier par M. J.-P. Soisson, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, à l'issue de la visite qu'il a faite, en compagnie des personnalités bourbonnaises et des journalistes parisiens et régionaux, du magnifique complexe sportif édifié sur la rive gauche de l'Allier, aux portes de Vichy.

Cet ensemble comprend en réalité trois parties distinctes: le C.R.E.P.S. et l'Institut national du football, créés par l'Etat au cours de ces dernières années; l'ancien domaine de l'Etat, géré par la Compagnie fermière de Vichy (groupe Perrier) avec le golf, les tennis et la piscine; et enfin les installations, très modernes et particulièrement fonctionnelles, du parc omnisports

Pierre Coulon, avec les terrains de football, de rugby, le gymnase, les tennis, le centre international de séjour, permettant d'héberger 500 stagiaires, le bassin d'aviron, la rivière artificielle de canoé-kayak et la Maison internationale des jeunes et de la culture.



Ces diverses réalisations ont représenté un investissement de 70 millions de francs, dont la charge a été supportée, pour la plus grande part, par la ville de Vichy. Mais la Reine des Villes d'Eaux a assuré, grâce à ces équipements, son rajeunissement, la pratique sportive venant admirablement compléter les bienfaits de la cure thermale.

De nombreux athlètes, Français et étrangers, sont venus profiter d'installations uniques en France, par leur diversité. Il s'agit maintenant d'aller plus loin, et M. Jean-Pierre Soisson a clairement manifesté son désir de compléter l'utilisation de cet ensemble en l'incorporant dans le lot des centres de préparation olympique.

A cet effet, un groupe de travail a été constitué dès hier. Il comprend les représentants du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports de la ville de Vichy et de la Compagnie fermière. Une première séance a été tenue, avec le docteur Lacarin, maire de Vichy, et M. Brunel, directeur général de la Compagnie fermière, dans les salons de l'aéroport de Vichy-Charmeil, avant le départ du ministre.

Il n'est pas encore possible de déterminer exactement quelles seront les disciplines sportives retenues à Vichy pour la préparation des jeux de Moscou. L'athlétisme nécessiterait de nouveaux

aménagements mais le bassin d'aviron et le parcours de canoé-kayak sont en mesure de permettre dès maintenant l'entraînement des pratiquants. On parle aussi de gymnastique et de cyclisme.

Les décisions seront prises très rapidement. Mais le ministre a déjà précisé que le centre de Vichy, tout comme les autres centres installés dans notre pays, sera ouvert aux athlètes français et étrangers.

Les diverses fédérations seront fortement incitées à les utiliser, si elles veulent bénéficier des avantages financiers de l'Etat.

Vichy offre un autre avantage: ville de soins et mise en forme, il pourra conjuguer les bienfaits de l'entraînement et de la médecine sportive.

La lutte contre le dopage, a précisé le ministre, passe par une meilleure utilisation de la médecine sportive; et le docteur Robert Héraud, qui accompagnait hier M. Soisson à Vichy, s'intéressera particulièrement à cet aspect du problème.

Un C.A.P. de footballeur

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue après sa visite des installations, M. Jean-Pierre Soisson a été amené à évoquer les résultats obtenus par l'Institut national du football, et son avenir.

Il a fait part, à ce sujet, d'un projet intéressant. Il consisterait à faire prendre en charge par l'I.N.F. (Institut national du football), dans le cadre d'une action sports-études, des élèves d'établissements scolaires de la région. Ils pourraient subir les épreuves d'un C.A.P. de footballeur, qui s'insérerait dans des études techniques.

Ainsi pourrait, dès la catégorie «minimes», se préparer la relève.

Autant de projets qui devraient, dans les prochains mois, placer Vichy au tout premier plan de l'actualité sportive.

par Jean Renault, «Le Progrès, Lyon»

Le basket d'élite en question

Le processus a été entamé le jour où les Américains découvrirent la France et son basket, et ceci par l'entremise de la Fédération française elle-même.

C'est aux alentours de mai 68. Mais on ne pouvait alors prévoir que cette ouverture des frontières, préconisée pour une relance spectaculaire du basket, allait engendrer au fil des années une manière de révolution.

Dans le domaine de la qualité, ce qui sera tenu pour positif. Au plan de l'engouement populaire, ce qui n'est pas négligeable. Mais qui, les recettes augmentant singulièrement, allait incliner les clubs vers des voies ascendantes, et pourtant périlleuses.

L'argent prit une part prépondérante, et l'on en parla ouvertement. Les tractations se multi-

plièrent, agrémentées de contrats d'affaires. Insensiblement les indemnités devinrent des salaires véritables... et fort élevés. On en vint à plaider, et le basket, apparaissant au premier plan, défraya la chronique.

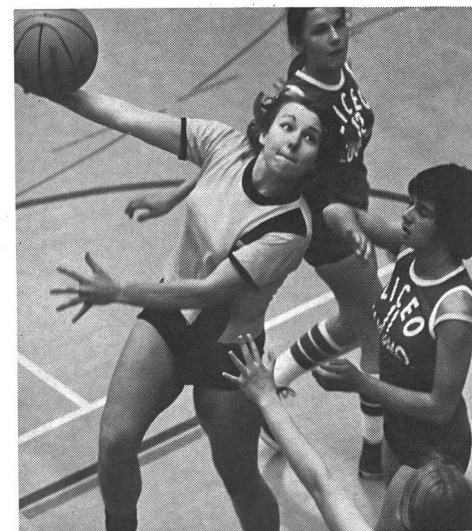
C'est alors que l'on put s'apercevoir que le processus était irréversible.

Nous avons pensé que la conjoncture était favorable à l'opportunité d'une enquête effectuée auprès des responsables des clubs de l'élite.

Enfin une prise de conscience

«Il est vrai, déclare M. De Bie, président de l'Association des clubs de nationale, qu'à part trois ou quatre clubs, le basket français, depuis cette saison surtout, vit au-dessus de ses moyens. Ce jugement ne tient compte que des propres recettes des clubs. Car subventions municipales et sponsors demeurent aléatoires.» A l'exemple du président de Berck, les clubs de Nationale I semblent enfin prendre conscience d'un phénomène latent: «Il est de notoriété publique désormais, ajoute M. Quéinn, que le budget d'une équipe de l'élite oscille entre 1 million et 1 million 200 000 fr. actuels.»

Cela représente au prix moyen de 20 fr. la place, une assistance de 60 000 spectateurs pour la saison. Rares sont les clubs pouvant regrouper une telle assistance. A Monaco, par exemple, les recettes d'une saison se situent aux alentours de 150 000 fr. Le club bénéficie d'autres apports: publicité sur les maillots et dans la salle, matches amicaux hors saison. Mais le plus souvent le bilan se traduit par un déficit. Cette situation est-elle durable?



«En poursuivant dans cette voie, on va tout droit à l'anarchie», estime M. Gasnal. C'est l'avis de la quasi totalité des dirigeants. M. De Bie surenchérit: «C'est la faillite à plus ou moins brève échéance.»

Maître Fallotin qui fut l'avocat de son club dans l'affaire Mac Millan pense que l'heure de l'auto-critique à tous les échelons a sonné. «Trop d'erreurs, dit-il, ont été commises, que ce soit au niveau du secrétariat d'Etat à la Jeunesse ou à celui de la F.F.B.B. Pour acquiescer des joueurs, les conserver, les aider, il faut de l'argent... et des contrats. N'ayons pas peur des mots et attaquons le problème de front.» Seul M. Chambilly n'apparaît pas aussi catégorique:

«Je ne pense pas que le basket de haut niveau vive au-dessus de ses moyens. Je n'en veux pour preuve que la bonne santé financière de certains clubs comme Villeurbanne, Le Mans, Tours, Nice, Monaco, Stade français, Orthez et Caen pour ne citer que ceux que je connais.» Les chiffres de Monaco sont déjà en contradiction avec une telle affirmation.

Une affaire de concertation

Devant un tel état de fait, les dirigeants de clubs se tournent unanimement vers la Fédération. M. Chambilly se montre très catégorique sur ce sujet: «La véritable question est de savoir si la F.F.B.B. va enfin se mettre au travail pour définir le présent et l'avenir du basket en raison de sa trop rapide crise de croissance.»

«La Fédération doit prendre ses responsabilités et étudier un règlement», ajoute M. Cacaud. «Tout cela est affaire de concertation entre la F.F.B.B., donc Robert Busnel, et les clubs, donc l'association des présidents des clubs de Nationale I» préconise M. De Bie «je regrette que pour le moment des contacts suffisamment constructifs n'aient pas été établis. Et pourtant il s'agit d'un cas d'urgence.»

Cet appel étant fait à la Fédération, le comité directeur se réunit samedi. Il établira un programme de travail qu'exécutera le bureau fédéral avant ces prochains mois. De là on devrait déboucher sur des décisions concrètes.

«Car il y a un manque de cohérence évident entre certaines réglementations fragmentaires et les répercussions qu'elles entraînent qui, elles, n'ont pas été prévues», dit M. De Bie. Le contentieux évoqué dans notre introduction n'a pas d'autres origines.

Non au professionnalisme...

Sur l'éventuelle orientation du basket français vers le professionnalisme, tous les responsables de clubs se rejoignent pour la refuser. Voici schématiquement les arguments avancés:

- a) la précarité des installations sur un plan général. Trop peu de salles, mis à part le Palais des Sports de Gerland à Lyon, peuvent accueillir 10 000 spectateurs ou plus. D'où public et recette insuffisants;
- b) le poids des taxes sur les spectacles, fisc et Sécurité sociale.

Mais il ne faut pas cacher la situation actuelle: — Déplacements en semaine nécessités par les compétitions européennes. Pendant ce temps-là les joueurs ne travaillent pas.

- Stages des internationaux pour qui un manque à gagner délivré par la Fédération est toléré à présent.

Dans l'éventualité d'une implantation du professionnalisme, M. Lollier préconiserait sous l'égide de la F.I.B.A., un championnat européen de douze à seize clubs jouant en semaine et auquel participeraient quatre clubs français, les mieux structurés selon lui: Le Mans, Caen, Villeurbanne et Tours. Les autres clubs pratiqueraient dans une poule unique de douze.

La F.F.B.B. mise en cause

M. Azar n'hésite pas à engager la responsabilité de la F.F.B.B.: «Si le professionnalisme existe en coulisse, c'est parce qu'elle n'a pas su intervenir pour exiger l'application du règlement imposant aux joueurs, même étrangers, d'avoir un emploi civil ou une fonction dans le club.»



Précisons que la Fédération a été elle-même à l'origine du processus en ouvrant les frontières aux joueurs étrangers et plus particulièrement aux Américains en 1968.

«Comment voulez-vous, déclare M. Papineau, faire venir un joueur étranger sans que celui-ci exige un document écrit stipulant ses obligations et ses émoluments? Cela me paraît impossible. Une simple lettre et même un accord verbal étant aujourd'hui reconnus par les tribunaux comme un véritable contrat, je ne vois pas comment on pourrait se passer dudit contrat entre joueurs et clubs. La rétribu-

tion des basketteurs n'est d'ailleurs pas cachée puisque toutes les sommes versées sont déclarées à l'administration fiscale. La présence et les efforts physiques fournis par les joueurs de haut niveau exigeront toujours une rémunération. Cela d'ailleurs est pratique courante dans tous les sports amateurs.»

Mais sans règles précises, il est évident, qu'on continue à tourner en rond. Et M. Pierrefeu de poser le véritable problème: «Le basket peut être de très haut niveau, avec des joueurs rétribués, sans qu'il soit pour autant question de professionnalisme.»

Quel basketteur promotionnel?

Voilà donc effectué l'ouverture logique vers le statut du joueur promotionnel, à l'instar du football ou plus généralement vers le statut du sportif de haute compétition tel qu'il pourrait être un jour défini par les organismes nationaux ou internationaux.

Faisant référence à l'article 3 du statut du footballeur promotionnel, le basketteur promotionnel conserverait le statut amateur et ne pourrait faire de la pratique de son sport sa profession. Il devrait justifier d'une activité professionnelle. Il serait autorisé à recevoir de son club des avantages matériels. Ceci pourrait faire l'objet d'accords écrits sans comporter de dispositions impliquant un lien de subordination entre le club et le joueur, ce lien de subordination constituant le critère essentiel du fameux contrat de travail.

En dehors de cet aspect juridique qui semble faire l'unanimité dans les esprits, certains dirigeants (Bagnolet, Stade Français, Villeurbanne, Le Mans depuis longtemps d'ailleurs) se soucient de la promotion sociale de leurs joueurs. A Orthez, on estime être déjà entré dans le «promotionnalisme». «Pas de contrat, dit M. Seillant, seulement une prime de match. Nous nous contentons, en début de saison, d'un accord tacite. Il serait bon dans l'avenir de déterminer des grilles d'indemnités. Chez nous, tous les Français travaillent et les Américains sont étudiants. Notre indemnité ne dépasse jamais le montant du salaire professionnel. Cette pratique devrait être étendue à tous les clubs...»

M. Chambilly rappelle qu'en novembre 1974 l'Association des présidents de Nationale I avait proposé la création de ce statut du joueur promotionnel. Mais les choses en sont restées là depuis.

Ce que les présidents ont omis dans les raisons qui les amènent à refuser en bloc le professionnalisme, c'est l'incompatibilité d'une qualification «pro» avec une sélection nationale ou une participation à des compétitions européennes ou mondiales (Jeux olympiques) régies par des organismes amateurs. Voilà pourquoi, par exemple, l'idée de Me Fallotin d'assimiler les basketteurs de haut niveau (les Américains surtout) à des artistes rémunérés sous forme de cachets ne peut être retenue.

Ouest-France, Rennes (F)